

CARREFOUR SANTÉ PUBLIQUE

Chaudière-Appalaches

Volume 8, No 4 - Septembre 2002

Exposition au bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC)

La Direction de la santé publique émet ses recommandations

Par Robert Beaudet

La Direction de la santé publique tient à informer la population des développements récents des études quant à l'exposition au bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC) à l'occasion de la période estivale et automnale, des réparations de toutes sortes apportées aux constructions et résidences et des activités récréatives des enfants dans les terrains de jeux, parcs et endroits publics.

L'arséniate de cuivre chromaté (ACC) (mélange contenant de l'arsenic) est un pesticide incorporé au bois pour le rendre plus résistant à la détérioration. L'utilisation de bois traité avec l'ACC dans les aires de jeux et ses dangers potentiels pour les enfants est actuellement à l'étude par plusieurs organismes, dont l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA).

annonçait qu'aux États-Unis, après le 31 décembre 2003, les fabricants de bois traité ne pourront plus utiliser l'ACC dans la préservation du bois destiné à la construction de structures de jeux, terrasses en bois, tables de pique-nique, aménagements paysagers, clôtures de maisons, patios et passerelles/trottoirs de bois. L'industrie a été impliquée dans cette décision et c'est de façon volontaire qu'elle accepte de cesser l'utilisation d'ACC. L'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada communique en ce moment avec les fabricants canadiens de bois traité à l'ACC de façon à faciliter une transition volontaire similaire. Ces deux organismes, l'Agence américaine de protection de l'environnement et l'Agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire, n'ont pas encore terminé d'évaluer l'ampleur du risque que pose l'ACC à la santé, mais ils considèrent malgré tout qu'une réduction de l'exposition à l'arsenic est souhaitable.



En somme, même si les risques réels pour les enfants ne sont pas clairement définis, nous croyons que des mesures préventives devraient être préconisées. Voici donc quelques recommandations :

- 1) Il n'est pas nécessaire de démolir les structures ayant encore une durée de vie utile. Si on décide de les conserver, il est préférable de sceller le bois avec une teinture à base d'huile au minimum à tous les deux ans. Le scellant diminue de façon substantielle la quantité d'arsenic se retrouvant à la surface du bois.
- 2) Pour toutes constructions futures, en particulier celles où on prévoit que le bois sera en contact direct avec de jeunes enfants ou de la nourriture, il est recommandé d'utiliser des matériaux alternatifs comme le plastique recyclé, le métal ou le bois non traité.
- 3) Si vous possédez une galerie faite de bois traité, il serait préférable de restreindre l'accès des enfants sous la galerie.
- 4) Par ailleurs :
 - il faut éviter que le bois traité ne soit en contact avec une source d'eau potable ;
 - on ne doit pas utiliser le bois traité comme paillis ou pour faire du compost, car l'arsenic n'est pas détruit par le compostage ;
 - on ne doit jamais brûler du bois traité, car la fumée dégagée contient des produits toxiques ;
 - si on utilise ce bois pour la construction, il faut ramasser méticuleusement les débris et le bran de scie et éviter de respirer la poussière qui se dégage.

Les enfants en bas âge sont particulièrement ciblés en raison de leur comportement particulier, c'est-à-dire leur tendance à porter les mains à la bouche de façon répétitive. Ils sont donc à risque d'ingérer des résidus présents à la surface du bois ou dans le sol sous les structures de jeux. Un nombre limité d'études a montré qu'il est possible de retrouver de l'arsenic en quantité non négligeable à la surface du bois traité et dans le sol environnant.

L'arsenic est un produit toxique clairement associé à certains types de cancers si on en consomme pendant de nombreuses années. Sachant ceci, certains États américains ont décidé de restreindre ou d'interdire l'utilisation de bois traité à l'ACC dans certains usages domestiques ou publics et ce, sans attendre les conclusions de l'analyse de risque sur le point d'être réalisée par différents organismes. C'est le cas de la Floride, du New Hampshire et du Connecticut.

Le 12 février 2002, l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA)

Vous trouverez d'autres informations sur le sujet aux sites internet de l'ARLA : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/main/search-f.html et de l'EPA : www.epa.gov

Qui « père » gagne!

Par Gilles Forget et Francine Ouellet

J eudi le 30 mai avait lieu à Lévis le colloque « *Qui père, gagne* » vers des interventions favorisant une plus grande place au père dans nos services, organisé par la Direction de la santé publique, en étroite collaboration avec des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.



Plus de 130 intervenants provenant d'organismes communautaires variés (Maisons de la famille, organismes de condition masculine, etc.), des CLSC, centres hospitaliers, centres jeunesse, milieu de l'éducation et centres de la petite enfance ont assisté à ce colloque.

Cette journée, très dynamique et animée par Pierre Houle, qui offrait entre autres la conférence « *La naissance du père* », aura été un franc succès. Plus de 130 intervenants provenant d'organismes communautaires variés (Maisons de la famille, organismes de condition masculine, etc.), des CLSC, Centres hospitaliers, Centres jeunes, du milieu de l'éducation et des Centres de la petite enfance ont pu assister à la représentation de la pièce « *Les pères et les services: deux solitudes* » de TAC Com, entendre Guy Dubé de Partage au masculin de Saint-Georges, organisme offrant des services aux hommes en difficultés et animant des rencontres prénatales (partam94@globetrotter.net), venir évoquer des témoignages de pères. Les autres conférenciers ont partagé leurs réflexions sur les compétences des pères, biologiques comme psychologiques. Ils ont aussi témoigné de leurs expériences sur l'intervention auprès des hommes et sur des repères pour favoriser une plus grande place aux pères dans les services, que ce soit lors d'interventions individuelles, d'activités préventives ou lors de mobilisations des organisations ou des communautés.

Les participants ont pu aussi travailler en ateliers et réfléchir sur leurs bons coups, les lacunes et les difficultés rencontrées pour rejoindre les pères. Ils ont aussi participé à un exercice de définition d'une offre de services qui accentue la place des pères. Plusieurs suggestions ont été alors apportées, concernant autant ce qui peut être réalisé rapidement et simplement au niveau des attitudes, des pratiques actuelles et de l'environnement des services, que de défis plus importants comme de convaincre les décideurs de l'importance de promouvoir et soutenir l'engagement paternel, ou d'associer d'autres milieux comme les entreprises à une réflexion sur la paternité.

Cette journée était aussi axée sur le partage d'outils alors que de nombreuses publications étaient disponibles. Les organisatrices avaient confectionné un cahier du participant avec références et suggestions pratiques. Les organismes locaux présentaient leurs outils comme le bulletin de liaison du Club Parentraide de Beauce-Centre qui mentionne un nouveau projet « *Quand les pères s'en mêlent* », animé par un intervenant masculin, qui vise à favoriser le lien d'attachement rapide père-enfant et créer un réseau de pères par municipalité.

Une journée qui témoigne du dynamisme d'une région, et qui sera assurément un levier pour d'autres actions collectives et individuelles!

Concours « Les prix d'Excellence Michel Tremblay »

La polyvalente Cazeau de Montmagny le remporte

Par André Marcoux

Les 7 et 8 juin, dans le cadre du concours « *Les Prix d'Excellence Michel Tremblay* », les étudiants des polyvalentes St-Georges, Benoît-Vachon de Ste-Marie et Cazeau de Montmagny présentaient au Grand Théâtre de Québec leur interprétation respective de la pièce de théâtre « *Le cri du miroir* ». Près de 850 personnes ont assisté à cette grande finale, qui venait couronner l'agenda de près de 50 représentations offertes depuis le mois d'avril dans la région.

En rejoignant les jeunes des écoles secondaires de Chaudière-Appalaches, ce concours d'interprétation voulait changer la perception de l'homosexualité et sensibiliser l'environnement social des personnes homosexuelles. L'initiative amorcée par le GRIS Chaudière-Appalaches a pu compter sur l'appui de l'écrivain Michel Tremblay, qui a prêté son nom au concours, du ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que sur la collaboration étroite de la Direction de la santé publique, du milieu de l'éducation et de la communauté gaie.



Le concours « Les Prix d'Excellence Michel Tremblay » a été lancé en présence du ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, monsieur Roger Bertrand.

C'est d'ailleurs en présence du ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, monsieur Roger Bertrand, que le concours « *Les Prix d'Excellence Michel Tremblay* » avait été lancé en mai. Aux dires du ministre, ce projet avant-gardiste fait la promotion de la tolérance et de

l'acceptation de soi et s'inscrit dans une approche de prévention. « Cette initiative exemplaire présente tout le potentiel voulu pour être répétée dans d'autres régions du Québec », a déclaré monsieur Bertrand.

Quant à l'écrivain Michel Tremblay, son témoignage d'appui mentionne l'importance de « contrer l'intolérance, et que ces actions peuvent aller jusqu'à sauver des vies ».



Béryllium (Be): Un nouveau programme pour les entreprises et les travailleurs

Par François Tanguay

Depuis quelques mois, un plan d'action a été élaboré au niveau provincial, pour intervenir en fonction des secteurs d'activité les plus susceptibles d'utiliser le béryllium. Les divers organismes gouvernementaux, CSST, IRSST, MSSS, INSPQ, ont développé une stratégie commune afin d'identifier les industries utilisatrices de béryllium, les travailleurs exposés, ainsi que les niveaux d'exposition, dans le but de les réduire en deçà des niveaux sécuritaires. Théoriquement, au Québec, il pourrait y avoir près de 2 500 industries impliquées, dont 182 en Chaudière-Appalaches.

Le béryllium et son utilisation

Le béryllium est un métal très léger, ayant seulement le tiers du poids atomique de l'aluminium. Ce métal est très apprécié pour la fabrication d'alliage résistant, particulièrement de cuivre, d'aluminium et de magnésium. Bien que découvert en 1798, ce n'est qu'au 20^e siècle qu'on a constaté que l'ajout de 2 % de Be aux métaux mentionnés pouvait multiplier leur résistance par six.

Les principales industries qui utilisent les alliages de béryllium touchent l'aéronautique et l'aérospatiale, la production de pièces métalliques de précision et de roulement à billes, la production de composantes électroniques, la production d'articles de sport comme les bâtons de golf et la fonderie de métaux non ferreux. En Chaudière-Appalaches, c'est dans le secteur des entreprises d'usinage ou de soudure d'alliage non ferreux que nous retrouvons le plus grand nombre d'entreprises susceptibles d'utiliser des alliages contenant du béryllium.

La béryllose

La béryllose est une maladie pulmonaire chronique causée par l'exposition des travailleurs aux poussières ou aux fumées de béryllium. Une forme aiguë de la maladie a été observée dans les années 40 suite à l'usage de béryllium dans les tubes fluorescents. Alors qu'on croyait le problème résolu, des événements récents dans des industries du Québec nous montrent le contraire. Aujourd'hui, c'est la forme chronique de la maladie qui est observée. De plus, il est démontré que les travailleurs exposés au béryllium sont plus susceptibles de développer un cancer, particulièrement au niveau des poumons.

Les études américaines montrent que 1,2 à 15,8 % des travailleurs des industries qui utilisent le béryllium peuvent présenter des problèmes de santé. Ce sont les machinistes et les travailleurs exposés aux fumées, ainsi qu'aux poussières, qui se retrouvent à un plus haut niveau de risque.

Le plan d'action

Depuis l'hiver 2001, les producteurs et les fabricants de moules d'alliages non ferreux sont évalués par les spécialistes de santé au travail du réseau de santé publique, en collaboration avec la CSST. Dans la région de la Chaudière-Appalaches, une dizaine d'entreprises sont visitées pour cette première vague d'évaluation. Les résultats d'analyse environnementale pour détecter la présence de Be dans ces entreprises se sont avérés négatifs dans huit entreprises alors que, dans les deux autres, des analyses supplémentaires sont nécessaires.

Des sessions d'information seront données aux travailleurs exposés au béryllium. Ces travailleurs symptomatiques seront référés pour investigation auprès de spécialistes. La CSST définit les règles de compensation des travailleurs et revoit les normes d'exposition en milieu de travail.

Pour plus d'information au sujet du béryllium ou sur un procédé industriel qui utilise ce métal, communiquer avec l'équipe de santé au travail de votre CLSC local.



Les travailleurs exposés aux fumées, ainsi qu'aux poussières, se retrouvent à un plus haut niveau de risque.

Colloque en santé et sécurité du travail 2002

Par François Cloutier

Le colloque régional en santé et sécurité du travail sera de retour pour une douzième année consécutive.

Comme on le sait, ce colloque interrégional Québec et Chaudière-Appalaches a connu un vif succès en 2001. En effet, plus de 1 000 personnes ont participé aux activités de formation et aux conférences lors cet événement tenu le 6 novembre 2001 au Centre des Congrès de Québec. Cette année, le colloque aura lieu le 12 novembre au même endroit, et les membres du comité organisateur comptent accueillir cette fois plus de 1 500 participants.

En 2002, le colloque veut toucher tous les aspects de la santé et sécurité au travail, soit la prévention en santé mentale, la prévention en santé physique et la prévention générale. Les activités proposées (6 formations et 18 ateliers) traiteront de ces aspects.

Une exposition de 20 kiosques de compagnies et d'organismes oeuvrant en santé et sécurité au travail viendra compléter le programme.

Le coût d'inscription est encore de 65,00 \$ et le programme du colloque sera disponible en septembre auprès de Mme Isabelle Gosselin au Bureau régional de la CSST au 418-839-2577 et sur le site internet :

http://www.csst.qc.ca/fr/11_quoi_de_neuf/111_calendrier/calendrier.asp

Données sur la violence conjugale et familiale et évaluation de l'implantation des protocoles sociojudiciaires

Deux faits saillants

Par Josée Rousseau et Lucie Larose

Le « faits saillants » concernant la violence conjugale et familiale permet de préciser le portrait de la violence conjugale et familiale pour la région. À cet effet, l'usage des données de fréquentation des services en CLSC permet de préciser l'ampleur du phénomène de la violence. Par ailleurs, les données du ministère de la Sécurité publique, plus traditionnelles, permettent d'assurer un suivi dans le temps. Enfin, les données des services spécialisés renseignent quant aux ressources en place pour soutenir les victimes de violence. En fait, ces diverses sources d'information permettent d'évaluer, en termes concrets, la mise en place du *Continuum de services en violence conjugale* dans la région.

Le second « faits saillants » traite de l'évaluation de l'implantation des protocoles sociojudiciaires (PSJ) en violence conjugale signés dans toutes les MRC de la région entre 1997 et 1999. Les protocoles sociojudiciaires sont des ententes touchant essentiellement la collaboration entre les corps policiers et les CLSC, mais ils peuvent impliquer également les organismes communautaires soutenant les victimes de violence et les conjoints présumés agresseurs.



L'évaluation a été réalisée à la demande des membres du comité aviseur régional en violence conjugale.

Sur la photo (déc. 2001), ci-haut de gauche à droite :

Lyne Langlois, Guylaine Morin, Chantale Tanguay, Martine Couture, Marc Couture, Luce Morand, Martine Lévesque et François Giroux.
Il y manque Sylvie Grenier et Marie-Claude Ouellet.

Pour en connaître davantage sur le sujet :

LAROSE, Lucie (2002). En bref... *La violence conjugale et familiale*, Sainte-Marie, RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 4 p.

ROUSSEAU, Josée (2002). *L'évaluation des protocoles sociojudiciaires en violence conjugale*, RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 4 p.

Carrefour Santé Publique Chaudière-Appalaches est un bulletin d'information publié par la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches. Il vise à informer les partenaires de l'évolution des dossiers traités par la Direction de la santé publique. Il vise également à promouvoir les activités reliées à la santé publique, ainsi qu'à illustrer le dynamisme des acteurs engagés dans la réalisation d'interventions de promotion de la santé.

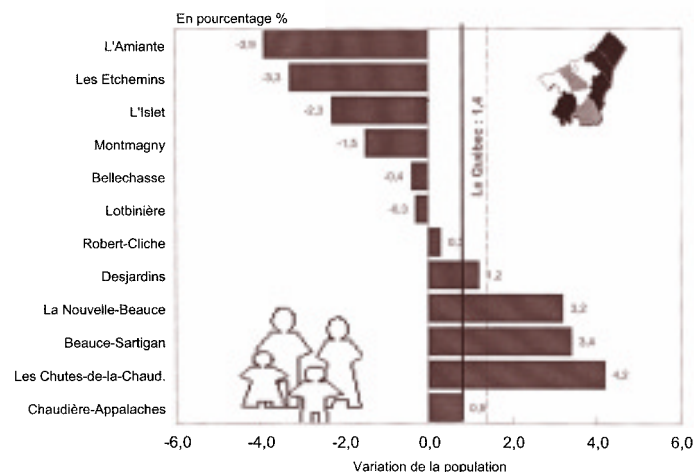
Recensement 2001 : un portrait stable dans l'ensemble, variable selon les MRC

Par Lucie Larose et Guy Huard

De 1996 à 2001, la population pour la région de la Chaudière-Appalaches est demeurée stable, avec un faible 0,8 % d'augmentation, la portant à 383 376 personnes. Comparativement, la population du Québec a augmenté de 1,4 % et celle du Canada, de 4 %.

Cependant, cette variation diverge selon les MRC. Ainsi, on observe une augmentation substantielle dans les MRC Les Chutes-de-la-Chaudière (4,2 %), de Beauce-Sartigan (3,4 %) et de La Nouvelle-Beauce (3,2 %), alors que celles de L'Amiante (-3,9 %), Les Etchemins (-3,3 %) et de L'Islet (-2,3 %), connaissent des baisses de leur population. Ainsi, les courants migratoires et démographiques de ces derniers cinq ans favorisent Les Chutes-de-la-Chaudière, alors que la MRC de L'Amiante se voit particulièrement affectée.

Graphique
Variation de la population,
MRC de la région de la Chaudière-Appalaches et le Québec,
1996 et 2001



Source: Statistique Canada, 2001, données intégrales, saisies le 11 mars 2002 sur le site internet : <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/popdwell/Table-CSD-D.cfm?PR=24.0>.

Production: RRSSS Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2002

Nous constatons que la population se concentre principalement dans l'axe nord/sud et tout spécialement le long de la rivière Chaudière et que les MRC plus éloignées de cet axe connaissent généralement des pertes. La densité de la population semble confirmer cette tendance, ainsi qu'en témoignera notre prochain article.

DIRECTEUR
Philippe Lessard

RÉDACTION
Denis Olivier

COLLABORATEURS

Robert Beudet	Guy Huard	Francine Ouellet
François Cloutier	Lucie Larose	Josée Rousseau
Gilles Forget	André Marcoux	François Tanguay

DISTRIBUTION

Julie Gilbert
ISSN 1198-8711

TIRAGE

2 000 copies
Dépôt légal 2001